

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.181

L'An deux Mille Dix, le 28 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. PATRUX représenté par M. FILOCHE
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par M. DENIS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

M. PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1/2010 – BUDGET EAU POTABLE (Utilisation des crédits correspondants au suréquilibre constaté au Budget Primitif 2010 et crédits complémentaires)**

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

En réglant le Budget Primitif 2010 et en le rendant exécutoire, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, sur avis de la Chambre Régionale des Comptes, a décidé de laisser en suréquilibre la section d'investissement, comme le permet l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Investissement	Dépenses	Recettes	Excédent
	366 066 €	879 174 €	<u>+ 513 108 €</u>

Ce suréquilibre est justifié par le fait qu'aucune dépense correspondante n'est engagée à ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération relative au vote du Budget Primitif 2010,
- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. de modifier les crédits de l'exercice 2010 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		
2315	- Immobilisations corporelles en cours (solde du suréquilibre)	+ 513 108 €	
2031	- Frais d'études (crédits complémentaires)	+ 30 000 €	
2315	- Immobilisations corporelles en cours (crédits complémentaires)	+ 486 892 €	
1641	- Emprunt (crédits complémentaires)		+ 516 892 €

. montant du suréquilibre après la DM N°1 : néant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD